

# A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence  
Place Jules Pelissier  
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

Référence : DEL\_2023/04

Objet : Budget Primitif 2023

### Gestion administrative :

SICAS – Traverse du Cheval Blanc - 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : [asa.real-saintremy@sicas.fr](mailto:asa.real-saintremy@sicas.fr)

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de titulaire                  | 10 |
| Quorum 1 <sup>ère</sup> Réunion      | 6  |
| 2 <sup>ème</sup> Réunion             | /  |
| Nombre de présents<br>et représentés | 7  |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Nombre de votants  | 7 |
| Suffrages exprimés | 7 |
| Pour               | 7 |
| Contre             | 0 |
| Abstention         | 0 |

L'an deux mille vingt-trois et vingt-six janvier à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Saint Remy de Provence, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 9 Janvier 2023.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Monsieur le Président informe les syndics qu'en application de l'ordonnance sus-citée, il est nécessaire d'établir un projet de budget à déposer au siège de l'ASA durant 15 jours avant le 31/12 (N-1) permettant de recueillir les avis des membres de l'association. Ce projet a été déposé à la mairie de Saint Remy de Provence du 16 Décembre au 31 Décembre 2022.

Il convient maintenant d'exposer aux syndics les prévisions du budget de l'exercice 2023 pour les dépenses et les titres de créances à recouvrer.

Où l'exposé du Président,  
Après délibération, le Syndicat décide

**Article 1<sup>er</sup>** : de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif 2023 tel qu'il est proposé par Monsieur le Président.

**Article 2** : le Budget présente des Recettes et des Dépenses à hauteur de **71 428.71 €** (SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTS) pour la section de fonctionnement.

**Article 3** : le Budget présente des Recettes et des Dépenses à hauteur de **52 185.58 €** (CINQUANTE DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE HUIT CENTS) pour la section d'investissement.

Le Président

ASA du Real de Saint Rémy  
Hôtel de Ville - Place Jules Pelissier  
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Paul FERAUD

Nom et Prénom du second signataire  
GALERON Yvon



### Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 01/02/2023

Date d'envoi au service de tutelle le 01/02/2023